



**COMPOSITION DES JURYS**  
**UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**  
**Année universitaire 2017-2018**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;  
VU l'arrêté du 4 septembre 2012 habilitant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 25 septembre 2017 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury du **Master Biologie Santé (BS)** est ainsi constitué pour la 2<sup>ème</sup> session d'examens (rattrapages) de l'année universitaire 2017-2018 :

**Président(e) :** Leborgne-Castel Nathalie : Responsable parcours B2IPME

**Membres :** Degrace Pascal : Responsable parcours BCPA  
Poinssot Benoit : Responsable parcours BBM

Andréoletti Pierre  
Batt Dominic  
Besson-Bard Angélique  
Blouin Manuel  
Boni Gilles  
Bouhidel Karim  
Cherkaoui-Malki Mustapha  
Chluba Johanna  
Demarquoy Jean  
Gerbeau-Pissot Patricia  
Khan Naim  
Lacaille-Dubois Marie-Aleth  
Leloup Corinne  
Mandard Stéphane  
Narce Michel  
Nicolas Valérie  
Thomas Charles  
Wendehenne David  
Wipf Daniel

**Article 2 :**

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le  
Le Directeur de l'UFR,

  
Michel NARCE